

Guide de lecture des tableaux de contrôle Enquête de coût psy 2017

SOMMAIRE

Table des matières

0.	Synthèse des SA en atypie.....	4
0.1.	Synthèse des SA en atypie sur les tableaux dédiés à l'enquête de coût psychiatrie	4
1.	Analyse des SAC.....	5
1.1.	Répartition des charges nettes par titre et par SAC.....	5
1.2.	Charges de personnel comparées aux données établissement N-1 par SAC.....	6
1.3.	Evolution des charges, des ETPR et de l'activité par SAC entre N et N-1.....	7
1.4.	Evolution du coût d'ETPR PM des SAC par rapport N-1	9
1.5.	Evolution du coût d'ETPR PI des SAC par rapport N-1	10
1.6.	Evolution du coût d'ETPR PNM des SAC par rapport N-1	11
2.	Activité RIMP	12
2.1.	Evolution de l'activité RIMP - prise en charge à temps complet.....	15
2.2.	Evolution de l'activité RIMP - prise en charge à temps partiel	15
2.3.	Evolution de l'activité RIMP - prise en charge ambulatoire	15
2.4.	RIMP en incohérence	15
2.5.	Comparaison RTC / RIMP par SAC au niveau plancher	16
2.6.	Comparaison RTC / RIMP par SAC au niveau fin	16
2.7.	Comparaison RTC / RIMP par SAC au niveau plancher/fin selon le découpage de l'établissement 18	
2.8.	RPSA à 0 jour	19
3.	Analyse des SAMT	20
3.1.	Pourcentage d'UO par type de bénéficiaire pour les SAMT concernées par la PSY	20
3.2.	Répartition des charges nettes par titre et par SAMT.....	21
3.3.	Evolution des charges, des ETPR et de l'activité par SAMT entre N et N-1	22
3.4.	Evolution du coût d'ETPR PM des SAMT par rapport N-1.....	24
3.5.	Evolution du coût d'ETPR PI des SAMT par rapport N-1	25
3.6.	Evolution du coût d'ETPR PNM des SAMT par rapport N-1	26
3.7.	Contrôle des ICR pour la SAMT de sismothérapie.....	27
4.	Analyse des plateaux spécifiques psychiatrie	29
4.1.	Nombre d'UO des plateaux spécifiques psychiatrie	29

4.2.	Répartition des charges nettes par titre et par plateau.....	30
4.3.	Charges, ETPR et activité par plateau.....	31
4.4.	Coût d'ETPR PM des plateaux	32
4.5.	Coût d'ETPR PI des plateaux.....	33
4.6.	Coût d'ETPR PNM des plateaux.....	34
4.7.	Charges et coûts d'UO des plateaux	35
5.	Analyse des activités spécifiques	36
5.1.	Liste des activités spécifiques avec PM à 0 euros	36
5.2.	Liste des activités spécifiques avec PNM à 0 euros.....	36
5.3.	Evolution des charges, des ETPR et de l'activité par activité spécifique entre N et N-1.....	37
5.4.	Evolution du coût d'ETPR PM des Activités spécifiques par rapport N-1	39
5.5.	Evolution du coût d'ETPR PI des Activités spécifiques par rapport N-1	40
5.6.	Evolution du coût d'ETPR PNM des Activités spécifiques par rapport N-1.....	41
6.	Synthèse	42
6.1.	Synthèse des coûts moyens des ETPR par type de SA	42
6.2.	Focus sur les honoraires libéraux et redevance	43
6.3.	Montant des charges nettes majorées des SAC PSY (LM via les clés de répartition)	44
6.4.	Coût d'UO des SAC et activités spécifiques PSY (LM via les clés de répartition)	45
6.5.	Coût d'UO des SA auxiliaires	46

0. Synthèse des SA en atypie

0.1. Synthèse des SA en atypie sur les tableaux dédiés à l'enquête de coût psychiatrie

Type de SA	SA	Libellé saisi	Libellé officiel	Coût PM atypique	Coût PI atypique	Coût PNM atypique	UO RTC vs RIMP	Coût de l'UO vs référentiel RTC

Objectif : Ce tableau permet de visualiser les SA en atypie sur les principaux tableaux de contrôle dédiés à la psychiatrie.

Sources : Les contrôles réalisés dans ce tableau sont basés sur les résultats présentés en atypie, en orange, dans les tableaux suivants :

- Coût PM atypique : TDC PSY 1.4, TDC PSY 3.4, TDC et TDC PSY 5.4
- Coût PI atypique : TDC PSY 1.5, TDC PSY 3.5 et TDC PSY 5.5
- Coût PNM atypique : TDC PSY 1.6, TDC PSY 3.6 et TDC PSY 5.6
- UO RTC vs RIMP : TDC 2.5
- Coût de l'UO vs référentiel RTC : TDC 6.4 et TDC 6.5 (uniquement pour les SAMT et les plateaux) : cette colonne est présente uniquement pour les établissements DAF

Lorsque la SA est considérée comme atypique, il est écrit « A contrôler » dans la colonne concernée, sinon il est écrit Ok.

Action : Pour chacune des SA en atypie, il convient de se reporter au tableau concerné afin de corriger et/ou justifier l'atypie. La justification doit apparaître dans le rapport de supervision.

1. Analyse des SAC

1.1. Répartition des charges nettes par titre et par SAC

SAC	Libellé saisi	Libellé officiel	CT1PM euros	CT1PM %	CT1PNM euros	CT1PNM %	CT2 euros	CT2 %	CT3 euros	CT3 %	CT4 euros	CT4 %	Montant total euros	Total
Total														

Objectif : Contrôler la cohérence des imputations analytiques sur les sections PSY par le poids des postes principaux de charges directes (nettes de produits de titre 3).

Sources : Onglet « cpte_CN ».

Action : En cas d'identification d'anomalies, les corrections se feront sur l'onglet « cpte_CN ». Une atypie devra, le cas échéant, être justifiée auprès du superviseur et inscrite dans le rapport de supervision.

1.2. Charges de personnel comparées aux données établissement N-1 par SAC

SAC	Libellé saisi	Libellé officiel	N			N-1			Evolution N/N-1 en %		
			Personnel médical	Personnel interne et étudiant	Personnel non médical	Personnel médical	Personnel interne et étudiant	Personnel non médical	Personnel médical	Personnel interne et étudiant	Personnel non médical
Total											

Objectif : s'assurer de la cohérence des évolutions de personnel par section d'une année sur l'autre.

Sources : Onglet « cpte_CN » d'ARCAH RTC.

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger les charges, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

1.3. Evolution des charges, des ETPR et de l'activité par SAC entre N et N-1

SAC	Libellé saisi	Libellé officiel	Charges nettes majorées				Activité				Total des ETPR				
			Montant N	Montant N-1	Evolution en montant	Evolution en %	Nombre de journées/actes N	Nombre de journées/actes N-1	Evolution en nombre	Evolution en %	ETPR N	ETPR N-1	Evolution en ETPR	Evolution en %	
Total															

SAC	Libellé saisi	Libellé officiel	Personnel médical				Personnel interne et étudiant				Personnel non médical				
			ETPR N	ETPR N-1	Evolution en ETPR	Evolution en %	ETPR N	ETPR N-1	Evolution en ETPR	Evolution en %	ETPR N	ETPR N-1	Evolution en ETPR	Evolution en %	
Total															

Objectif : Le tableau reprend les charges nettes majorées et leurs évolutions entre N et N-1. Il met en vis-à-vis l'évolution de l'activité et l'évolution des ETPR afin de se rendre compte de la cohérence des évolutions. En effet, l'activité étant réalisée par les ETPR et le coût étant porté à plus de 80% par la masse salariale, ce cryptique doit permettre de constater les évolutions entre chacun des items.

Un focus est proposé sur les 3 types d'ETPR (médical, Interne & étudiant et non médical) afin de cibler les évolutions.

Sources : Onglet « CNmaj_Cli » de VALID-RTC pour les charges nettes majorées, onglet « cle_UO » pour l'activité et onglet « ETPR » pour les ETPR d'ARCAH RTC.

Action : Si l'évolution des charges, de l'activité et des ETPR n'ont pas des évolutions cohérentes (ex : charges en hausse, activité en baisse, ETPR en hausse), il convient de se reporter aux tableaux de contrôle dédiés (ex : TDC 2 pour l'activité). Les éventuelles erreurs détectées devront être corrigées et la justification de la situation constatée devra être signalée, le cas échéant, auprès du superviseur et inscrite dans le rapport de supervision.

1.4. Evolution du coût d'ETPR PM des SAC par rapport N-1

SAC	Libellé saisi	Libellé officiel	Charges de personnel médical N	ETPR de personnel médical N	Charges / ETPR N	Charges de personnel médical N-1	ETPR de personnel médical N-1	Charges / ETPR N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1	Charges / ETPR référence N-1	Evolution du ratio par rapport à la référence N-1
Total											

Objectif : S'assurer de la cohérence des évolutions des coûts de personnel (Charges / ETP) par section d'une année sur l'autre.

Sources : Onglets « ETPR » d'ARCAH RTC.

Focus : Les cellules sont en orange si le coût de l'ETPR est <40 000 € ou > 200 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifié auprès du superviseur dans le cas contraire.

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur et le retranscrire dans le rapport de supervision.

1.5. Evolution du coût d'ETPR PI des SAC par rapport N-1

SAC	Libellé saisi	Libellé officiel	Charges de personnel interne et étudiant N	ETPR de personnel interne et étudiant N	Charges / ETPR N	Charges de personnel interne et étudiant N-1	ETPR de personnel interne et étudiant N-1	Charges / ETPR N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1
Total									

Objectif : S'assurer de la cohérence des évolutions des coûts de personnel par section d'une année sur l'autre.

Sources : Onglets « ETPR » d'ARCAH RTC.

Focus : Les cellules sont en orange si le coût de l'ETPR est <1 000 € ou > 100 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifié auprès du superviseur dans le cas contraire.

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur et le retranscrire dans le rapport de supervision.

1.6. Evolution du coût d'ETPR PNM des SAC par rapport N-1

SAC	Libellé saisi	Libellé officiel	Charges de personnel non médical N	ETPR de personnel non médical N	Charges / ETPR N	Charges de personnel non médical N-1	ETPR de personnel non médical N-1	Charges / ETPR N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1	Charges / ETPR référence N-1	Evolution du ratio par rapport à la référence N-1
Total											

Objectif : S'assurer de la cohérence des évolutions des coûts de personnel par section d'une année sur l'autre.

Sources : Onglets « ETPR » d'ARCAH RTC.

Focus : Les cellules sont en orange si le coût de l'ETPR est <20 000 € ou > 140 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifié auprès du superviseur dans le cas contraire.

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur et le retranscrire dans le rapport de supervision.

2. Activité RIMP

NB : L'établissement doit se reporter aux documents adressés par l'ATIH en début de campagne pour assurer la cohérence entre le RIMP et son découpage analytique :

- Mail pour les données RIMP, intitulé « Recueil RIMP »,
- Fichier Excel présentant la correspondance des SA et les variables du PMSI, joint dans le fichier .zip du document de consignes.

De plus, le tableau suivant décrit le calcul réalisé sur le RIMP pour compter le nombre de journées et le nombre d'actes par SA.

Niveau plancher	Niveau fin	Codage RIMP	Nombre de journées
01-TC 24H <i>Racine SA = 9344111</i>	01-Hospit Temps Complet <i>Racine SA = 93441111</i>	- Age ≥ 18 ans - FA = 01 hors UMD, UHSA et unité de géronto-psy	Nombre de jours de présence
	02-Séjours Thérapeutiques <i>Racine SA = 93441112</i>	- Age ≥ 18 ans - FA = 02	Nombre de jours de présence
	03-Centre de Post-cures psy <i>Racine SA = 93441113</i>	- Age ≥ 18 ans - FA = 06 hors unité de géronto-psy	Nombre de jours de présence
	04-Géronto psy <i>Racine SA = 93441114</i>	- Age ≥ 18 ans - FA = 01 ou FA = 06 de l'unité de géronto-psy	Nombre de jours de présence
	05-Hospit Partiel Nuit <i>Racine SA = 93441115</i>	- Age ≥ 18 ans - FA = 21	Nombre de jours de présence + 0,5 x nombre de demi-journées de présence
02-UMD <i>Racine SA = 9344112</i>	06-UMD <i>Racine SA = 9344112</i>	- Age ≥ 18 ans - FA = 01 - Secteur PSY (3ème caractère) = D	Nombre de jours de présence
03-UHSA <i>Racine SA = 9344113</i>	07-UHSA <i>Racine SA = 9344113</i>	- FA = 01 - Secteur PSY (3ème caractère) = P - Mode légal = 1 ou mode légal = 6	Nombre de jours de présence
04-Hospit A Domicile <i>Racine SA = 9344114</i>	08-Hospit A Domicile <i>Racine SA = 9344114</i>	- Age ≥ 18 ans - FA = 03	Nombre de jours de présence

05-Placement Familial <i>Racine SA = 9344115</i>	09-Placement Familial Thérapeutique <i>Racine SA = 9344115</i>	- Age ≥ 18 ans - FA = 04	Nombre de jours de présence
06-Appartement Thérapeutique <i>Racine SA = 9344116</i>	10-Appartement Thérapeutique <i>Racine SA = 9344116</i>	- Age ≥ 18 ans - FA = 05	Nombre de jours de présence
07-Centre de crise <i>Racine SA = 9344117</i>	11-Centre de crise <i>Racine SA = 9344117</i>	- Age ≥ 18 ans - FA = 07	Nombre de jours de présence
08-TP Jour <i>Racine SA = 9344211</i>	12-Hospit Partiel Jour <i>Racine SA = 9344211</i>	- Age ≥ 18 ans - FA = 20 hors SMPR	Nombre de jours de présence + 0,5 x nombre de demi-journées de présence
	13-Atelier Thérapeutique <i>Racine SA = 9344212</i>	- Age ≥ 18 ans - FA = 23	Nombre de jours de présence + 0,5 x nombre de demi-journées de présence
	14-SMPR - Temps partiel <i>Racine SA = 9344211</i>	- FA = 20 - Secteur PSY (3ème caractère) = P	Nombre de jours de présence + 0,5 x nombre de demi-journées de présence
09-Ambu hors CATTTP <i>Racine SA = 9347111</i>	15-Activite en CMP <i>Racine SA = 9347111</i>	- Age ≥ 18 ans - FA = 30	Nombre d'actes (RAA)
	16-Unite d'accueil Urgences <i>Racine SA = 9347112</i>	- Age ≥ 18 ans - Code Lieu = L10	Nombre d'actes (RAA)
	17-Consultations hors CMP et CATTTP <i>Racine SA = 9347113</i>	- Age ≥ 18 ans - Code Lieu = L02	Nombre d'actes (RAA)
	18-Equipes mobiles <i>Racine SA = 9347114</i>	- Age ≥ 18 ans - FA = 31	Nombre d'actes (RAA)
	19-SMPR - ambulatoire <i>Racine SA = 9347115</i>	- Age ≥ 18 ans - Code Lieu = L06	Nombre d'actes (RAA)
10-CATTTP <i>Racine SA = 9347112</i>	20-CATTTP <i>Racine SA = 9347112</i>	- Age ≥ 18 ans - FA = 32	Nombre d'actes (RAA)
01-TC 24H <i>Racine SA = 9344121</i>	01-Hospit Temps Complet <i>Racine SA = 9344121</i>	- Age < 18 ans - FA = 01 hors unité ado	Nombre de jours de présence
	02-Séjours Thérapeutiques <i>Racine SA = 93441212</i>	- Age < 18 ans - FA = 02	Nombre de jours de présence
	03-Centre de Post-cures psy <i>Racine SA = 93441213</i>	- Age < 18 ans - FA = 06	Nombre de jours de présence

	04-Unité dédiée adolescents <i>Racine SA = 93441214</i>	- Age < 18 ans - FA = 01 de l'unité ado	Nombre de jours de présence
	05-Hospit Partiel Nuit <i>Racine SA = 93441215</i>	- Age < 18 ans - FA = 21	Nombre de jours de présence + 0,5 x nombre de demi-journées de présence
04-Hospit A Domicile <i>Racine SA = 9344122</i>	08-Hospit A Domicile <i>Racine SA = 9344122</i>	- Age < 18 ans - FA = 03	Nombre de jours de présence
05-Placement Familial <i>Racine SA = 9344123</i>	09-Placement Familial Thérapeutique <i>Racine SA = 9344123</i>	- Age < 18 ans - FA = 04	Nombre de jours de présence
06-Appartement Thérapeutique <i>Racine SA = 9344124</i>	10-Appartement Thérapeutique <i>Racine SA = 9344124</i>	- Age < 18 ans - FA = 05	Nombre de jours de présence
07-Centre de crise <i>Racine SA = 9344125</i>	11-Centre de crise <i>Racine SA = 9344125</i>	- Age < 18 ans - FA = 07	Nombre de jours de présence
08-TP Jour <i>Racine SA = 9344221</i>	12-Hospit Partiel Jour <i>Racine SA = 93442211</i>	- Age < 18 ans - FA = 20	Nombre de jours de présence + 0,5 x nombre de demi-journées de présence
	13-Atelier Thérapeutique <i>Racine SA = 93442212</i>	- Age < 18 ans - FA = 23	Nombre de jours de présence + 0,5 x nombre de demi-journées de présence
09-Ambu hors CATTTP <i>Racine SA = 9347121</i>	15-Activite en CMP <i>Racine SA = 93471211</i>	- Age < 18 ans - FA = 30	Nombre d'actes (RAA)
	16-Unite d'accueil Urgences <i>Racine SA = 93471212</i>	- Age < 18 ans - Code Lieu = L10	Nombre d'actes (RAA)
	17-Consultations hors CMP et CATTTP <i>Racine SA = 93471213</i>	- Age < 18 ans - Code Lieu = L02	Nombre d'actes (RAA)
	18-Equipes mobiles <i>Racine SA = 93471214</i>	- Age < 18 ans - FA = 31	Nombre d'actes (RAA)
10-CATTTP <i>Racine SA = 9347122</i>	20-CATTTP <i>Racine SA = 9347122</i>	- Age < 18 ans - FA = 32	Nombre d'actes (RAA)

2.1. Evolution de l'activité RIMP - prise en charge à temps complet

Age		Année N	Année N-1	Evolution en %
Adulte	Nombre de RPSA transmis			
	Séjours : Durée moyenne d'hospitalisation (DMH)			
	Séjours : Nombre de journées de présence			
	Séjours : Nombre de nuits			
	Séjours : Nombre de patients			
Enfant	Nombre de RPSA transmis			
	Séjours : Durée moyenne d'hospitalisation (DMH)			
	Séjours : Nombre de journées de présence			
	Séjours : Nombre de nuits			
	Séjours : Nombre de patients			

La DMH se calcule en divisant le nombre de journées de présence par le nombre de patients.

2.2. Evolution de l'activité RIMP - prise en charge à temps partiel

Age		Année N	Année N-1	Evolution en %
Adulte	Nombre de RPSA transmis			
	Séjours : Nombre de journées présence			
	Séjours : Nombre de demi-journées présence			
Enfant	Nb de RPSA transmis			
	Séjours : Nombre de journées présence			
	Séjours : Nombre de demi-journées présence			

2.3. Evolution de l'activité RIMP - prise en charge ambulatoire

Age		Année N	Année N-1	Evolution en %
Adulte	Nombre de R3A transmis			
Enfant	Nombre de R3A transmis			

On compte dans le nombre de R3A transmis seulement ceux où il y a un lieu de l'acte renseigné.

2.4. RIMP en incohérence

Age		Année N	Année N-1	Evolution en %
Adulte	Nombre de RPSA sans FA			
Adulte	Nombre de R3A sans code lieu			
Enfant	Nombre de RPSA sans FA			
Enfant	Nombre de R3A sans code lieu			

Correspond à une FA ou un code lieu non renseigné ou vide dans le RIMP.

Objectif : s'assurer de la cohérence des évolutions d'activité d'une année sur l'autre.

Sources : RIMP N et N-1. – Tableau OVALIDE / MA PSY 1.D.2.SYNTHA

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur et la retranscrire dans le rapport de supervision.

2.5. Comparaison RTC / RIMP par SAC au niveau plancher

Cellules en orange = Ecart de plus de |10%|. → Cette phase est indiquée si l'établissement est concerné.

SA	Niveau plancher	Age	Type d'hospitalisation	Nombre de journées/actes RTC	Nombre de journées/actes RIMP	Ecart	Evolution en %

Objectif : S'assurer de la cohérence du recueil de l'activité entre le RTC et le RIMP.

Sources : RIMP et onglet « Cle_UO » d'ARCAH RTC.

Les écarts de plus de |10%| entre le RTC et le RIMP sont indiqués en orange dans le tableau.

Action : En cas d'écart, l'établissement devra soit corriger, soit justifier les données auprès du superviseur.

2.6. Comparaison RTC / RIMP par SAC au niveau fin

Les phrases suivantes s'affichent selon les cas :

Seules les sections au niveau fin sont présentées dans ce tableau. Le total de ce tableau peut donc être plus faible que celui du tableau précédent.

Au moins une SAC a été créée avec moins de 50 journées/actes, êtes-vous sûr d'être en mesure d'isoler les coûts de ces activités ? → Cette phase est indiquée si l'établissement est concerné.

SA	Niveau plancher	Niveau fin	Age	Type d'hospitalisation	Nombre de journées/actes RTC	Nombre de journées/actes RIMP	Ecart	Evolution en %

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Objectif : S'assurer de la cohérence du recueil de l'activité entre le RTC et le RIMP.

Sources : RIMP et onglet « Cle_UO » d'ARCAH RTC.

Focus : Seuls les niveaux fins sont indiqués dans ce tableau ; les SAC où il n'y a pas de niveau fin ne sont pas présentés dans ce tableau mais dans le tableau précédent.

Pour la SAC de géronto psychiatrie adultes et la SAC adolescents dans une unité dédiée, il n'est pas possible de repérer ces activités dans une RIMP puisqu'il s'agit d'une unité spécifique de l'hospitalisation temps plein (FA=01). Ces activités seront donc dans la partie hospitalisation à temps plein (01-Hospit Temps Complet) dans le RIMP.

Pour les établissements ayant créée une SA avec moins de 50 journées/actes ; un message sera afficher au-dessus du tableau.

Action : En cas d'écart, l'établissement devra soit corriger, soit justifier les données auprès du superviseur.

Si l'établissement n'a qu'une seule section fine dans un niveau plancher, il serait plus précis de créer la SA au niveau fin.

2.7. Comparaison RTC / RIMP par SAC au niveau plancher/fin selon le découpage de l'établissement

Au moins une SAC a été créée avec moins de 50 journées/actes, êtes-vous sûr d'être en mesure d'isoler les coûts de ces activités ? → Cette phase est indiquée si l'établissement est concerné.

SA	Niveau plancher	Niveau fin	Age	Type d'hospitalisation	Nombre de journées/actes RTC	Nombre de journées/actes RIMP	Ecart	Evolution en %

Objectif : s'assurer de la cohérence du recueil de l'activité entre le RTC et le RIMP.

Sources : RIMP et onglet « Cle_UO » d'ARCAH RTC.

Focus : La comparaison entre les UO RTC et les UO du RIMP est réalisé selon le découpage de l'établissement :

- Si l'établissement a créé des SA fines seulement, la comparaison se fera au niveau fin de la SA.
- Si l'établissement a créé des SA au niveau plancher, la comparaison se fera au niveau plancher de la SA.
- Si l'établissement a créé un niveau plancher et au moins une SA au niveau fin pour le même type de SA, la comparaison se fera au niveau fin pour les SA de niveau fin et les autres activités côté RIMP seront sommées au niveau plancher pour comparer avec la SA au niveau plancher.
- Si l'établissement n'a pas du tout créé un type d'activité, pour ce type, seul le niveau plancher sera présenté.

Pour la SAC de géro-psycho-geriatrie adultes et la SAC adolescents dans une unité dédiée, il n'est pas possible de repérer ces activités dans une RIMP puisqu'il s'agit d'une unité spécifique de l'hospitalisation temps plein (FA=01). Ces activités seront donc dans la partie hospitalisation à temps plein (01-Hospit Temps Complet) dans le RIMP.

Pour les établissements ayant créé une SA avec moins de 50 journées/actes ; un message sera afficher au-dessus du tableau.

Action : En cas d'écart, l'établissement devra soit corriger, soit justifier les données auprès du superviseur.

Si l'établissement n'a qu'une seule section fine dans un niveau plancher, il serait plus précis de créer la SA au niveau fin.

2.8 RPSA à 0 jour

Nombre de RPSA	Type de RPSA	Commentaire
	RPSA en HP à 0 jour	A corriger/justifier
	RPSA en HC à 0 jour en erreur de codage	A corriger/justifier
	RPSA en HC à 0 jour en codage correct	Ok

Objectif : s'assurer de la cohérence du recueil de l'activité dans le RIMP.

Sources : RIMP.

Focus :

Il existe 3 types de RPSA de 0 jour :

- RPSA en HP à 0 jour :** il n'est pas normal d'avoir un RPSA en HP avec 0 jour, ces RPSA sont considérés en anomalie dans le tableau de contrôle. L'établissement veillera pour les données 2018 à corriger ce codage.
Codage RIMP : RPSA en FA 20 ou 23 avec un nombre de journées = 0 et un nombre de demies-journées = 0.
- RPSA en HC à 0 jour en erreur de codage :** une ancienne règle (avant 2012) permettait de créer des RPSA fictifs de 0 jour pour les patients en essai de sortie de la PSY au cas où le patient revienne. Cette règle ne doit plus exister, l'établissement veillera pour les données 2018 à corriger ce codage.
Codage RIMP : RPSA en FA 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07 ou 21 avec un nombre de journées = 0 et un nombre de jours couverts par la séquence > 1.
- RPSA en HC à 0 jour en codage correct** (date d'entrée = date de sortie), si le patient n'est pas présent aux horaires qui permettent de comptabiliser la journée, le nombre de journées de présence = 0. Ce RPSA est considéré comme correct.
Codage RIMP : RPSA en FA 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07 ou 21 avec un nombre de journées = 0 et un nombre de jours couverts par la séquence = 1.

Action : En cas de RPSA en HP et RPSA HC fictifs, l'établissement veillera à vérifier/corriger les RPSA concernés pour le RIMP 2018.

3. Analyse des SAMT

3.1. Pourcentage d'UO par type de bénéficiaire pour les SAMT concernées par la PSY

x SAMT ont des UO sur des sections PSY sur x SAMT.

SAMT	Libellé saisi	Libellé officiel	Mode de fonctionnement	Nature de l'UO	Nombre d'UO PSY (SAC, CONSULT, ACTSPE PSY)	Pourcentage d'UO PSY (SAC, CONSULT, ACTSPE PSY)	Nombre d'UO SAC, DEF_SAMT, CONSULT, ACTSPE hors PSY	Pourcentage d'UO SAC, DEF_SAMT, CONSULT, ACTSPE hors PSY	Nombre d'UO autres	Pourcentage d'UO autres

Objectif : Connaître la part de l'activité de l'établissement dédiée à la psychiatrie par rapport aux autres champs de l'hospitalisation (MCO, SSR, HAD).

Sources : Onglet « Cle_UO » d'ARCAh RTC.

Le nombre d'UO PSY est calculé en sommant les UO indiquées sur les SAC PSY, CONSULT PSY et activités spécifiques PSY dans l'onglet « Cle_UO ».

Le nombre d'UO SAC, DEF_SAMT, CONSULT et ACTSPE hors PSY est calculé en sommant les UO indiquées sur les SAC hors PSY, DEF_SAMT, CONSULT hors PSY et activités spécifiques hors PSY dans l'onglet « Cle_UO ».

Le nombre d'UO autres est en retirant le nombre d'UO total le nombre d'UO sur les SAC PSY, CONSULT PSY et activités spécifiques PSY et le nombre d'UO sur les SAC hors PSY, DEF_SAMT, CONSULT hors PSY et activités spécifiques hors PSY dans l'onglet « Cle_UO ».

Action : En cas de valeurs aberrantes ou atypiques, l'établissement devra soit corriger, soit justifier les données auprès du superviseur.

3.2. Répartition des charges nettes par titre et par SAMT

SAMT	Libellé saisi	Libellé officiel	CT1PM euros	CT1PM %	CT1PNM euros	CT1PNM %	CT2 euros	CT2 %	CT3 euros	CT3 %	CT4 euros	CT4 %	Montant total euros	Total
Total														

Objectif : Contrôler la cohérence des imputations analytiques sur les SAMT (concernées par la PSY) par le poids des postes principaux de charges directes (nettes de produits de titre 3).

Sources : Onglet « cpte_CN ». Seules les SAMT ayant au moins une UO sur la PSY sont présentées dans ce tableau.

Action : En cas d'identification d'anomalies, les corrections se feront sur l'onglet « cpte_CN ».

3.3. Evolution des charges, des ETPR et de l'activité par SAMT entre N et N-1

SAMT	Libellé saisi	Libellé officiel	Charges brutes majorées de LM				Activité				Total des ETP			
			Montant N	Montant N-1	Evolution en montant	Evolution en %	Nombre d'UO N	Nombre d'UO N-1	Evolution en nombre	Evolution en %	ETP R N	ETP R N-1	Evolution en ETP	Evolution en %
Total														

SAMT	Libellé saisi	Libellé officiel	Personnel médical				Personnel interne et étudiant				Personnel non médical			
			ETPR N	ETPR N-1	Evolution en ETP	Evolution en %	ETPR N	ETPR N-1	Evolution en ETP	Evolution en %	ETP R N	ETP R N-1	Evolution en ETP	Evolution en %
Total														

Objectif : Le tableau reprend les charges nettes majorées et leurs évolutions entre N et N-1. Il met en vis-à-vis l'évolution de l'activité et l'évolution des ETPR afin de se rendre de compte de la cohérence des évolutions. Un focus est proposé sur les 3 types d'ETPR (médical, Interne & étudiant et non médical) afin de cibler les évolutions.

Sources : Onglet « Synth. SA Auxiliaires » de VALID-RTC pour les charges nettes majorées, onglet « cle_UO » pour l'activité et onglet « ETPR » pour les ETPR d'ARCAH RTC.

Action : Si l'évolution des charges, de l'activité et des ETPR n'ont pas des évolutions cohérentes (ex : charges en hausse, activité en baisse, ETPR en hausse), il convient de se reporter aux tableaux de contrôle dédiés. Les éventuelles erreurs détectées devront être corrigées et la justification de la situation constatée devra être signalée, le cas échéant, auprès du superviseur et inscrite dans le rapport de supervision.

3.4. Evolution du coût d'ETPR PM des SAMT par rapport N-1

SAMT	Libellé saisi	Libellé officiel	Charges de personnel médical N	ETPR de personnel médical N	Charges / ETPR N	Charges de personnel médical N-1	ETPR de personnel médical N-1	Charges / ETPR N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1	Charges / ETPR référence N-1	Evolution du ratio par rapport à la référence N-1
Total											

Objectif : S'assurer de la cohérence des évolutions des coûts de personnel par section d'une année sur l'autre.

Sources : Onglets « ETPR » d'ARCAH RTC.

Focus : Les cellules sont en orange si le coût de l'ETPR est <40 000 € ou > 200 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifié auprès du superviseur dans le cas contraire.

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

3.5. Evolution du coût d'ETPR PI des SAMT par rapport N-1

SAMT	Libellé saisi	Libellé officiel	Charges de personnel interne et étudiant N	ETPR de personnel interne et étudiant N	Charges / ETPR N	Charges de personnel interne et étudiant N-1	ETPR de personnel interne et étudiant N-1	Charges / ETPR N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1
Total									

Objectif : S'assurer de la cohérence des évolutions des coûts de personnel par section d'une année sur l'autre.

Sources : Onglets « ETPR » d'ARCAH RTC.

Focus : Les cellules sont en orange si le coût de l'ETPR est **<1 000 € ou > 100 000 €**. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifié auprès du superviseur dans le cas contraire.

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

3.6. Evolution du coût d'ETPR PNM des SAMT par rapport N-1

SAMT	Libellé saisi	Libellé officiel	Charges de personnel non médical N	ETPR de personnel non médical N	Charges / ETPR N	Charges de personnel non médical N-1	ETPR de personnel non médical N-1	Charges / ETPR N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1	Charges / ETPR référence N-1	Evolution du ratio par rapport à la référence N-1
Total											

Objectif : s'assurer de la cohérence des évolutions des coûts de personnel par section d'une année sur l'autre.

Sources : Onglets « ETPR » d'ARCAH RTC.

Focus : Les cellules sont en orange si le coût de l'ETPR est <20 000 € ou > 140 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifié auprès du superviseur dans le cas contraire.

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

3.7. Contrôle des ICR pour la SAMT de sismothérapie

Les phrases suivantes s'affichent selon les cas :

Vous n'avez pas déclaré d'ICR de sismothérapie dans le RTC alors que vous avez des actes de sismothérapie dans le RIMP. → Si l'établissement est concerné.

Aucun acte de sismothérapie n'a été déclaré dans le RIMP. → Sinon, cette phrase si l'établissement est concerné.

L'écart entre les ICR déclarés dans le RTC et ceux dans le RIMP est supérieur à |5%|. → Sinon, cette phrase si l'établissement est concerné.

Une SAMT d'anesthésie est attendue lors de la déclaration d'une SAMT de sismothérapie. → Si l'établissement est concerné.

Utilisation des ICR pour les SAMT de sismothérapie	Nombre d'ICR déclarés dans le RTC pour les SAMT de sismothérapie (A)	Nombre d'ICR calculés à partir des actes du RIMP - médecins salariés (B)	Ecart en % (A-B)/(B)	Nombre d'ICR calculés à partir des actes du RIMP - médecins non-salariés (C)	Ecart en % (A-C)/(C)	Nombre d'ICR déclarés dans le RTC pour les SAMT d'anesthésie	Nombre d'ICR d'anesthésie de la sismothérapie - médecins salariés	Nombre d'ICR d'anesthésie de la sismothérapie - médecins non-salariés

Objectif : S'assurer de la cohérence du recueil des ICR dans le RTC.

Sources : Onglets « cle_UO » d'ARCAH RTC N sur la SAMT 93292 et le recueil des actes du RIMP.

Focus : L'écart est en orange s'il est >|5%|. Le nombre d'ICR dans le RTC doit être corrigé s'il est faux ou justifié auprès du superviseur dans le cas contraire. L'acte du RIMP utilisé dans le calcul des ICR est le suivant : AZRP001 (Séance d'électroconvulsivothérapie [sismothérapie])

Comme dans le PMSI et dans le RTC, nous ne pouvons pas savoir si les médecins sont salariés ou non, nous calculons donc l'ICR avec médecins salariés et médecins non-salariés. Nous regardons l'écart le plus faible entre le PMSI et le RTC afin de savoir si l'établissement a des médecins salariés ou non-salariés.

Il est attendu que les ICR et les charges d'anesthésie de la sismothérapie soient déclarés dans une SAMT d'anesthésie. Les colonnes sur les ICR d'anesthésie sont ajoutées dans ce tableau à titre indicatif afin de vérifier qu'ils n'ont pas été comptabilisés dans la SAMT de sismothérapie.

Action : En cas d'écart important, l'établissement devra contrôler si :

- l'écart provient d'un recueil non exhaustif des ICR dans le RTC → le recueil dans le RTC sera à corriger
- l'écart provient d'un recueil non exhaustif des actes dans le RIMP → l'établissement veillera à ce qu'un recueil exhaustif des actes dans le RIMP soit réalisé pour les données 2018 ; l'établissement devra également justifier cela auprès du superviseur.

4. Analyse des plateaux spécifiques psychiatrie

4.1. Nombre d'UO des plateaux spécifiques psychiatrie

Plateau	Libellé saisi du plateau	Libellé officiel du plateau	Nature de l'UO	Utilisation de la nature d'UO préconisée	Nombre d'UO PSY (SAC, CONSULT, ACTSPE PSY)	Nombre d'UO autres

Objectif : Connaître l'activité réalisée sur les plateaux spécifiques de psychiatrie.

Sources : Onglet « cle_UO » d'ARCAAnH RTC.

Point Focus : Il s'agit ici de vérifier la cohérence entre le libellé officiel et le libellé saisi, la nature d'UO préconisée et le nombre d'UO indiquées.

Action : Les libellés saisis doivent être cohérents avec la numérotation de la SA. L'établissement doit utiliser les UO préconisées dans le guide RTC. Si les clés préconisées par le guide ne sont pas utilisées, il faut s'assurer que les clés utilisées restent pertinentes.

4.2. Répartition des charges nettes par titre et par plateau

Plateau	Libellé saisi	Libellé officiel	CT1PM euros	CT1PM %	CT1PNM euros	CT1PNM %	CT2 euros	CT2 %	CT3 euros	CT3 %	CT4 euros	CT4 %	Montant total euros	Total
Total														

Objectif : Contrôler la cohérence des imputations analytiques sur les plateaux spécifiques psychiatrie par le poids des postes principaux de charges directes (nettes de produits de titre 3).

Sources : Onglet « cpte_CN ».

Action : En cas d'identification d'anomalies, les corrections se feront sur l'onglet « cpte_CN ». Une atypie devra, le cas échéant, être justifiée auprès du superviseur et inscrite dans le rapport de supervision.

4.3. Charges, ETPR et activité par plateau

Plateau	Libellé saisi	Libellé officiel	Charges brutes majorées de LM	Nombre d'UO	Total des ETP	ETPR Personnel médical	ETPR Personnel interne et étudiant	ETPR Personnel non médical
Total								

Objectif : Le tableau présente, pour chaque plateau, les charges identifiées, l'activité (nombre d'UO) et les ETPR ayant concouru à l'activité. Il s'agit de s'assurer de la cohérence des charges vis-à-vis des ETPR et l'exhaustivité des UO.

Sources : Onglet « Synth. SA Auxiliaires » de VALID-RTC pour les charges nettes majorées, onglet « cle_UO » pour l'activité et onglet « ETPR » pour les ETPR d'ARCAH RTC.

Action : Si les charges (toutes dépenses confondues) et les ETPR ne sont manifestement pas en cohérence, il s'agit de corriger les données dans ARCAH RTC et/ou de justifier cette situation auprès du superviseur. De la même façon, si le nombre d'UO est manifestement incohérent / non exhaustif, il convient également d'en informer le superviseur.

4.4. Coût d'ETPR PM des plateaux

Plateau	Libellé saisi	Libellé officiel	Charges de personnel médical N	ETPR de personnel médical N	Charges / ETPR N
Total					

Objectif : S'assurer de la cohérence des coûts de personnel par plateau spécifique de psychiatrie.

Sources : Onglets « ETPR » d'ARCAH RTC.

Focus : Les cellules sont en orange si le coût de l'ETPR est <40 000 € ou > 200 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifié auprès du superviseur dans le cas contraire.

Action : Si les charges et les ETPR ne sont pas en cohérence, il convient de corriger dans ARCAH RTC et/ou justifier l'anomalie auprès du superviseur.

4.5. Coût d'ETPR PI des plateaux

Plateau	Libellé saisi	Libellé officiel	Charges de personnel interne et étudiant N	ETPR de personnel interne et étudiant N	Charges / ETPR N
Total					

Objectif : s'assurer de la cohérence des coûts de personnel par plateau spécifique de psychiatrie.

Sources : Onglets « ETPR » d'ARCAH RTC.

Focus : Les cellules sont en orange si le coût de l'ETPR est <1 000 € ou > 100 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifié auprès du superviseur dans le cas contraire.

Action : Si les charges et les ETPR ne sont pas en cohérence, il convient de corriger dans ARCAH RTC et/ou justifier l'anomalie auprès du superviseur.

4.6. Coût d'ETPR PNM des plateaux

Plateau	Libellé saisi	Libellé officiel	Charges de personnel non médical N	ETPR de personnel non médical N	Charges / ETPR N
Total					

Objectif : s'assurer de la cohérence des coûts de personnel par plateau spécifique de psychiatrie.

Sources : Onglets « ETPR » d'ARCAH RTC.

Focus : Les cellules sont en orange si le coût de l'ETPR est <20 000 € ou > 140 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifié auprès du superviseur dans le cas contraire.

Action : Si les charges et les ETPR ne sont pas en cohérence, il convient de corriger dans ARCAH RTC et/ou justifier l'anomalie auprès du superviseur.

4.7. Charges et coûts d'UO des plateaux

Plateau	Libellé saisi du plateau	Libellé officiel du plateau	Charges brutes majorées de LM (A)	Charges de LGG sur les plateaux (B)	Charges brutes majorées de LM et de LGG (C)=(A)+(B)	Nombre d'UO (D)	Coût d'UO net majoré de LM (A)/(D)	Coût d'UO net majoré de LM et de LGG (C)/(D)

Objectif : Ce tableau présente le coût « complet » du plateau spécifique de psychiatrie en intégrant les charges directes et, le cas échéant, les charges consommées par le plateau au titre de la LGG.

Sources : Les informations contenues dans ce tableau sont issues de l'onglet « Synth. SA Auxiliaires » et « LGG sur SAMT » d'ARCAH RTC.

Les charges de LGG sur les plateaux sont calculées de la manière suivante. Dans un premier temps, on vérifie et récupère les informations recueillies dans l'onglet « LGG sur SAMT » par LGG :

- Si des montants réels consommés ont été recueillis pour une LGG, alors on récupère le montant indiqué par plateau
- Sinon, si des clés ont été recueillies pour une LGG, on utilise ces clés pour connaître le montant de la LGG à affecter sur les plateaux. Pour cela, on récupère le « montant restant à affecter sur les SA définitives » de la LGG concernée de l'onglet « C_Ind » que l'on divise par le « Total de clés des fonctions auxiliaires » de cette LGG de l'onglet « cle_UO ». Cela nous permet de connaître le coût de la clé de cette LGG. Pour avoir le montant de cette LGG à affecter sur les plateaux, il suffit de multiplier le coût de la clé par le nombre de clés indiquées sur chaque plateau pour la LGG concernée de l'onglet « LGG sur SAMT ».

Dans un second temps, pour chaque plateau, on somme le montant de toutes les LGG affectées sur le plateau.

Actions : Ce tableau est informatif pour la 1^{ère} année de recueil. Il permet de constater la part de charges que représentent les plateaux dans l'hospitalisation.

5. Analyse des activités spécifiques

Pour les SA « AUTRE 1 » à « AUTRE 5 », se reporter mail adressé par l'ATIH en début de campagne, intitulé « Activités Spécifiques Psy Autres ».

5.1. Liste des activités spécifiques avec PM à 0 euros

Activité spécifique	Libellé saisi	Libellé officiel

Objectif : Le tableau présente la liste des activités spécifiques sans charge de personnel médical.

Sources : Onglet « cpte_CN » d'ARCAH RTC lorsque CT1PM est nul.

Action : L'établissement doit procéder à la correction de ses données et/ou justification auprès du superviseur.

5.2. Liste des activités spécifiques avec PNM à 0 euros

Activité spécifique	Libellé saisi	Libellé officiel

Objectif : Le tableau présente la liste des activités spécifiques sans charge de personnel non médical.

Sources : Onglet « cpte_CN » d'ARCAH RTC lorsque CT1PNM est nul.

Action : L'établissement doit procéder à la correction de ses données et/ou justification auprès du superviseur.

5.3. Evolution des charges, des ETPR et de l'activité par activité spécifique entre N et N-1

Activité spécifique	Libellé saisi	Libellé officiel	Charges nettes majorées				Activité				Total des ETP				
			Montant N	Montant N-1	Evolution en montant	Evolution en %	Nombre d'UO N	Nombre d'UO N-1	Evolution en nombre	Evolution en %	ETP R N	ETP R N-1	Evolution en ETP	Evolution en %	
Total															

Activité spécifique	Libellé saisi	Libellé officiel	Personnel médical				Personnel interne et étudiant				Personnel non médical				
			ETPR N	ETPR N-1	Evolution en ETP	Evolution en %	ETPR N	ETPR N-1	Evolution en ETP	Evolution en %	ETP R N	ETP R N-1	Evolution en ETP	Evolution en %	
Total															

Objectif : Le tableau reprend les charges nettes majorées et leurs évolutions entre N et N-1. Il met en vis-à-vis l'évolution de l'activité et l'évolution des ETPR afin de se rendre de compte de la cohérence des évolutions. En effet, l'activité étant réalisée par les ETPR et le coût étant porté à plus de 80% par la masse salariale, ce cryptique doit permettre de constater les évolutions entre chacun des items.

Un focus est proposé sur les 3 types d'ETPR (médical, Interne & étudiant et non médical) afin de cibler les évolutions.

Sources : Onglet « CNmaj Act. Spé. » de VALID-RTC pour les charges nettes majorées, onglet « cle_UO » pour l'activité et onglet « ETPR » pour les ETPR d'ARCAH RTC.

Action : Si l'évolution des charges, de l'activité et des ETPR n'ont pas des évolutions cohérentes (ex : charges en hausse, activité en baisse, ETPR en hausse), il convient de se reporter aux tableaux de contrôle dédiés. Les éventuelles erreurs détectées devront être corrigées et la justification de la situation constatée devra être signalée, le cas échéant, auprès du superviseur et inscrite dans le rapport de supervision.

5.4. Evolution du coût d'ETPR PM des Activités spécifiques par rapport N-1

Activités spécifiques	Libellé saisi	Libellé officiel	Charges de personnel médical N	ETPR de personnel médical N	Charges / ETPR N	Charges de personnel médical N-1	ETPR de personnel médical N-1	Charges / ETPR N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1	Charges / ETPR référence N-1	Evolution du ratio par rapport à la référence N-1
Total											

Objectif : S'assurer de la cohérence des évolutions des coûts de personnel par section d'une année sur l'autre.

Sources : Onglets « ETPR » d'ARCAH RTC.

Focus : Les cellules sont en orange si le coût de l'ETPR est <40 000 € ou > 200 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifié auprès du superviseur dans le cas contraire.

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

5.5. Evolution du coût d'ETPR PI des Activités spécifiques par rapport N-1

Activités spécifiques	Libellé saisi	Libellé officiel	Charges de personnel interne et étudiant N	ETPR de personnel interne et étudiant N	Charges / ETPR N	Charges de personnel interne et étudiant N-1	ETPR de personnel interne et étudiant N-1	Charges / ETPR N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1
Total									

Objectif : S'assurer de la cohérence des évolutions des coûts de personnel par section d'une année sur l'autre.

Sources : Onglets « ETPR » d'ARCAH RTC.

Focus : Les cellules sont en orange si le coût de l'ETPR est <1 000 € ou > 100 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifié auprès du superviseur dans le cas contraire.

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

5.6. Evolution du coût d'ETPR PNM des Activités spécifiques par rapport N-1

Activités spécifiques	Libellé saisi	Libellé officiel	Charges de personnel non médical N	ETPR de personnel non médical N	Charges / ETPR N	Charges de personnel non médical N-1	ETPR de personnel non médical N-1	Charges / ETPR N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1	Charges / ETPR référence N-1	Evolution du ratio par rapport à la référence N-1
Total											

Objectif : s'assurer de la cohérence des évolutions des coûts de personnel par section d'une année sur l'autre.

Sources : Onglets « ETPR » d'ARCAH RTC.

Focus : Les cellules sont en orange si le coût de l'ETPR est <20 000 € ou > 140 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifié auprès du superviseur dans le cas contraire.

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

6. Synthèse

6.1. Synthèse des coûts moyens des ETPR par type de SA

Type de SA	Type de personnel	Minimum	Moyenne	Maximum
SAC	PM			
SAC	PI			
SAC	PNM			
SAMT	PM			
SAMT	PI			
SAMT	PNM			
PLATEAU_PSY	PM			
PLATEAU_PSY	PI			
PLATEAU_PSY	PNM			
ACTSPE	PM			
ACTSPE	PI			
ACTSPE	PNM			
LM	PM			
LM	PI			
LM	PNM			
LGG	PM			
LGG	PI			
LGG	PNM			

Objectif : Ce tableau permet aux établissements ayant des charges de personnel conséquentes d'avoir un tableau de synthèse des atypies sur les montants par ETPR par type de personnel. L'intérêt est de voir de façon très rapide les éventuelles incohérences.

Sources : Onglets « ETPR » d'ARCAH RTC.

Focus : Les cellules sont en orange si le coût de l'ETPR est <25 000 € ou > 150 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifié auprès du superviseur dans le cas contraire.

Les ratios nuls ne sont pas pris en compte dans le calcul, c'est-à-dire que l'on prend en compte dans le calcul du ratio seulement les montants positifs et le nombre d'ETPR positif afin de calculer ensuite le ratio minimum, moyen et maximum et ainsi voir les dispersions sur chaque type de personnel.

Action : Pour savoir de quelle SA il s'agit, il faut aller dans les onglets des SA idoines puis si nécessaire corriger dans ARCAH.

6.2. Focus sur les honoraires libéraux et redevance

Montant des honoraires des libéraux (compte 6484)	Compte de redevance (compte 753)

Objectif : Vérifier que les établissements qui ont des charges dans le compte 6484 ont déclaré un montant de redevance et inversement.

Sources : Onglet « CRP » d'ARCAH RTC.

Action : Corriger dans le classeur ARCAH RTC le cas échéant et/ou justifier auprès du superviseur.

6.3. Montant des charges nettes majorées des SAC PSY (LM via les clés de répartition)

Type d'hospitalisation	SA	Libellé saisi de la SA	Libellé officiel de la SA	Charges nettes	Charges de LM via les clés	Charges de SAMT (LM via les clés)	Charges des plateaux (LM via les clés)	Charges de LGG	Charges de STR	Charges nettes majorées	Répartition
HC											
<i>HC</i>	<i>Total</i>										
HP											
<i>HP</i>	<i>Total</i>										
Ambu											
<i>Ambu</i>	<i>Total</i>										
Montant Total											
Répartition											100%

Objectif : Connaître la répartition analytique des charges nettes par section et leur poids relatifs dans le total de l'établissement.

Sources : Onglet « CNmaj Cli » de VALID-RTC.

Action : En cas de valeurs aberrantes ou atypiques, l'établissement devra soit corriger, soit justifier les données auprès du superviseur.

6.4. Coût d'UO des SAC et activités spécifiques PSY (LM via les clés de répartition)

Cellules en orange = Ecart de plus de |30%|. → Si l'établissement est concerné.

Type d'hospitalisation	SA	Libellé saisi	Libellé officiel	Charges nettes majorées (LM via les clés) N	Nombre d'UO RTC N	Coût d'UO N	Charges nettes majorées (LM via les clés) N-1	Nombre d'UO RTC N-1	Coût d'UO N-1	Evolution par rapport à N-1	Coût d'UO du référentiel RTC N-1 de la catégorie de l'ES	Ecart en % par rapport au coût du référentiel

Objectif : s'assurer de la cohérence des évolutions des coûts d'UO par section d'une année sur l'autre.

Sources : Onglets « CNmaj Cli » et « CNmaj Act. Spé. » de VALID-RTC

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

6.5. Coût d'UO des SA auxiliaires

Cellules en orange = Ecart de plus de |30%|. → Si l'établissement est concerné.

Type de SA	SA	Libellé saisi	Libellé officiel	Nature de l'UO	Charges* N	Nombre d'UO RTC N	Coût d'UO N	Charges* N-1	Nombre d'UO RTC N-1	Coût d'UO N-1	Evolution par rapport à N-1	Coût d'UO du référentiel RTC N-1 de la catégorie de l'ES	Ecart en % par rapport au coût du référentiel

**SAMT : Charges brutes majorées (LM via les clés)*

**LM, LGG et STR : Charges brutes*

Objectif : S'assurer de la cohérence des évolutions des coûts d'UO par section d'une année sur l'autre.

Sources : Onglet « Synth. SA auxiliaires » de VALID-RTC.

Action : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.